



Déclaration des luttes

Dans le cas où vous auriez utilisé **plusieurs mâles successifs** pour la reproduction, il est vivement conseillé de nous **communiquer un maximum d'informations** à savoir, la période de luttes et, si une dizaine de jours n'a pas été laissé entre chaque lot, les dates exactes des saillies / monte-en-main afin d'éviter un éventuel doute sur la paternité des futurs jeunes. En cas de doute, une analyse de filiation sera réalisée à votre charge.

Quand renvoyer la « Déclaration de luttes » ou encoder les données sur Paddoc ?

Nous vous rappelons que les informations doivent être communiquées aussitôt les luttes terminées ou tous les trimestres (si la période de luttes s'étend sur plus de 3 mois). Dans les deux cas, celles-ci doivent être transmises AU PLUS TARD un mois AVANT la première naissance.

Si vous encodez les luttes/saillies via l'application Paddoc, le document « Inventaire et Plan de luttes » en version papier n'est pas à renvoyer en nos bureaux. A côté de cela, nous déduisons que les agnelages seront également encodés par vos soins sur la plateforme : la déclaration de naissances « papier » ne sera donc pas envoyée.

Campagne des naissances

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'attribuer un prénom à vos jeunes : pour cette campagne, ceux-ci devront commencer par « **C** » pour les agneaux/-elles et « **G** » pour les chevreaux/-ettes.

Quand transmettre la « Déclaration de naissances » ou encoder les mises-bas sur Paddoc ?

Les mises-bas sont à communiquer dès la fin des agnelages ou, si les naissances sont étalées sur une période de plus de 3 mois, tous les trimestres (au plus tard le 15/01, 15/04, 15/07 ou 15/10).

Pré-expertises des Ardennais Roux et des Zwartbles

N'oubliez pas de prendre contact avec votre agent de terrain pour réaliser les pré-expertises en Ardennais Roux avant l'âge de 3 mois et en Zwartbles avant l'âge de 6 mois.

Pesées des agneaux

Les agneaux commencent à naître ou vont commencer à naître dans vos élevages. Pour rappel, Elevéo vous propose un service de suivi de croissance qui a pour objectif de vous permettre de comparer les performances de vos agneaux à l'aide d'indicateurs comme des poids à âge type et des GQM. Pour ce faire, vous devez réaliser au minimum 2 pesées sur vos agneaux entre 5 jours et 135 jours d'âge. Ces 2 pesées doivent être séparées de maximum 55 jours et au minimum une pesée doit être effectuée par votre agent Elevéo.

Les pesées réalisées par vos soins sont à renvoyer au secrétariat à l'aide du document qui accompagne votre déclaration de naissances (également disponible sur le site www.aweoc.be via l'onglet « Documents »).

Les informations de pesées seront reprises sur les certificats d'ascendance, le document de croissance ou sur Paddoc (PAT30, PAT60, PAT90, GQM10-30, GQM30-60).

Livre généalogique Texel Français

Veillez noter que les animaux avec une boucle auriculaire française seront répertoriés dans le livre Texel Français si ses deux générations d'ascendants sont inscrites au livre généalogique Texel Français identifiés au moyen de boucles françaises (FR ...).

Dans le cas de bêtes importées de Flandre identifiées avec une boucle belge, celles-ci seront répertoriées dans le Livre « Texel » ; l'animal acheté pourra être enregistré en Texel Français si ce dernier est issu d'ascendants certifiés Texel Français (3 générations d'ascendants identifiés au moyen de boucles « FR... » et accompagné d'un duplicata du pédigrée émanant de l'organisme OSON Texel Français).

Indexation

Suite au dernier saut d'index, les tarifs de nos prestations ont été indexés de 2 % au 1^{er} décembre 2022 (hors analyses ADN).

Fermeture annuelle du secrétariat

Le secrétariat ovin-caprin sera fermé du jeudi 22 décembre au 4 janvier inclus.